

Décision

Générale

colonial

Décision n° 402 Décisions concernant les Services Territoriaux

n° 402

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 avril 1961

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1961

Date du numéro
30 avril 1961

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de quatre vingt trois mille deux cent cinquante trois francs (83.253) est accordée à M. Abdallah Zeid, peintre à la Subdivision des Travaux Publics, Section Bâtiments, victime d'un accident du travail survenu le 3 janvier 1961. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé à tout recours civil ou contentieux sauf aggravation médicalement constatée de l'incapacité permanente partielle résultant de l'accident du travail. La dépense visée ci-dessus est imputable sur le Budget local de l'exercice 1961,

chapitre 1, art, 3, \$ 1.